FLOTTIBULLE

DOSSIER ACTIVITÉS BÉBÉS NAGEURS BULLONS EN FAMILLE

ANNÉE SCOLAIRE

2022/23

- ☐ Pontois
- ☐ Extérieur

Pont	N. A.
Claix	

ÉS NAGEURS	Date d'inscription >		
LONS EN FAMILLE	ACTIVITÉ		
SCOLAIRE	JOUR		
2/23	TRIMESTRE		
ois rieur	□ Règlement □ Chèque □ Espèces □ CB □ Montant :		
Enfants inscrits			
Nom >	Prénom >		
	Prénom >		
Nom >	Prénom >		
Né(e) le >			
Parents			
Nom >			
Prénom >			
Adresse > Villa >			
Code postal >			
Mail >			



ACTIVITÉS enfants

Inscriptions en fonction des places disponibles.

Inscription trimestrielle

 Bébés nageurs Samedi de 9h à 9h45 (de 6 à 18 mois) □ 1^{er} trimestre / □ 2^e trimestre / □ 3^e trimestre □ Samedi de 9h45 à 10h30 (de 6 à 18 mois) □ 1^{er} trimestre / □ 2^e trimestre / □ 3^e trimestre □ Samedi de 10h30 à 11h15 (de 19 mois à 3 ans) □ 1^{er} trimestre / □ 2^e trimestre / □ 3^e trimestre 	Tarifs 59 €/trimestre ou 162€/an (Pontois) 104 € / trimestre ou 282 €/an (non Pontois) (-10% sur le deuxième enfant inscrit de la même famille)
 Bullons en famille Samedi de 11h15 à 12h (parents avec bébés à partir de 6 mois et frères et sœurs jusqu'à 14 ans) □ 1^{er} trimestre / □ 2^e trimestre / □ 3^e trimestre □ Samedi de 12h à 12h45 (parents avec bébés à partir de 6 mois et frères et sœurs jusqu'à 14 ans) □ 1^{er} trimestre / □ 2^e trimestre / □ 3^e trimestre 	Tarifs 59 €/trimestre/enfant ou 162€/an/enfant (Pontois) 104 € / trimestre/enfant ou 282 €/an/enfant (non Pontois) (-10% sur le deuxième enfant inscrit de la même famille)
Pièces à fournir : □ carte d'activités pontoise pour bénéficier des tarifs « Pontois Tout dossier non complet sera refusé.	3 »
Fait à le	Signature :



RÉGLEMENT INTÉRIEUR ACTIVITÉS

Article

L'accès au cours sera autorisé uniquement si votre dossier est complet. Vous devez obligatoirement vous présenter à l'accueil à chaque séance avant d'accéder au vestiaire.

Article 2

Les cours ont lieu sur les périodes hors vacances scolaires et hors périodes de vidange.

Article 3

Le port du bonnet et du maillot de bain est obligatoire. La douche savonnée est obligatoire avant d'accéder au bassin. Les horaires doivent être respectés afin de ne pas perturber le fonctionnement des cours.

Article 4

Vous devez lors de votre inscription donner un numéro de téléphone afin d'être averti en cas d'annulation d'une séance par Flottibulle.

Article 5

Les tarifs sont ceux en vigueur votés par délibération du conseil municipal. Les inscriptions ne sont pas remboursables.

Article 6

En cas d'annulation de séance par le centre aquatique, vous serez autorisés à la rattraper sur un autre créneau, sous réserve de place disponible. Une séance annulée pour raisons personnelles n'est pas rattrapable

Information sur la protection des données des personnes

1. Les informations recueillies sur ce formulaires font l'objet d'un traitement par le service Vie Sportive de la ville de Pont de Claix, nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

2. Finalité du traitement

Ce traitement de données personnelles est destiné à la gestion des inscriptions aux activités du Centre Aquatique Flottibulle.

3. Durée de conservation

Les informations collectées pourront être conservées pendant une durée d'un an.

4. Droits des personnes concernées

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ou encore de limitation du traitement.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données : dpo@ville-pontdeclaix.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la CNIL (www.cnil.fr)

Signature: